

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 11 FEV 2023

DECRET N° 23- 019 / PR

Chargeant le Ministre BIANRIFI THARMIDHI de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;

VU Décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECREE :

ARTICLE 1^{er} : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par le Ministre des Transports Maritimes et Aériens **Monsieur BIANRIFI THARMIDHI**.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

